



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 57226

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des membres du mouvement Falun gong en Chine. Cette méthode bouddhiste et taoïste du Falun dafa, interdite en Chine et pratiquée librement dans 114 pays a été rendue publique en 1992 en Chine, par un adepte qui l'a enseignée gratuitement. Très rapidement, elle a connu un tel succès dans le pays qu'en 1998 on dénombrait entre 70 et 100 millions d'adhérents, venus de toutes les contrées et de tous les milieux. Depuis dix ans, les autorités chinoises ont mis en oeuvre une politique de répression systématique envers ses adeptes, provoquant la mort d'au moins 3 000 personnes, hommes, femmes et enfants et des centaines de milliers, voire des millions, sont toujours illégalement emprisonnés dans des camps de travaux forcés et des prisons chinoises, constituant la majorité des prisonniers de conscience dans le pays. Des dizaines de milliers ont été torturés par des policiers et des millions d'autres subissent l'exil, le chômage, sont privés de toute scolarité et soumis à d'autres formes de discrimination systématique. Il lui demande donc les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour favoriser la pratique des libertés individuelles et défendre la liberté d'expression en Chine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des membres du Falungong et sur la défense de la liberté d'expression en Chine. Le Gouvernement suit avec attention la répression du mouvement Falungong en Chine depuis 1999. Les services du ministère des affaires étrangères et européennes sont informés des allégations de crimes graves, concernant des prélèvements d'organes, dont les membres de l'organisation Falungong seraient victimes en Chine. Aucun élément ne permet, à ce stade, de confirmer la véracité de ces allégations. Sans porter d'appréciation sur la nature du mouvement Falungong, la France entend continuer ses efforts en faveur du respect par la Chine des droits et des libertés fondamentaux. De manière constante, notre pays, en lien avec ses partenaires européens, appelle l'attention de la Chine sur la nécessité de permettre une plus grande liberté d'expression et d'édifier un véritable État de droit. Ces messages sont notamment transmis dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme, dont la dernière session a eu lieu à Prague, en mai 2009. Une prochaine session devrait avoir lieu sous la présidence suédoise de l'Union européenne, dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57226

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7750

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 8984